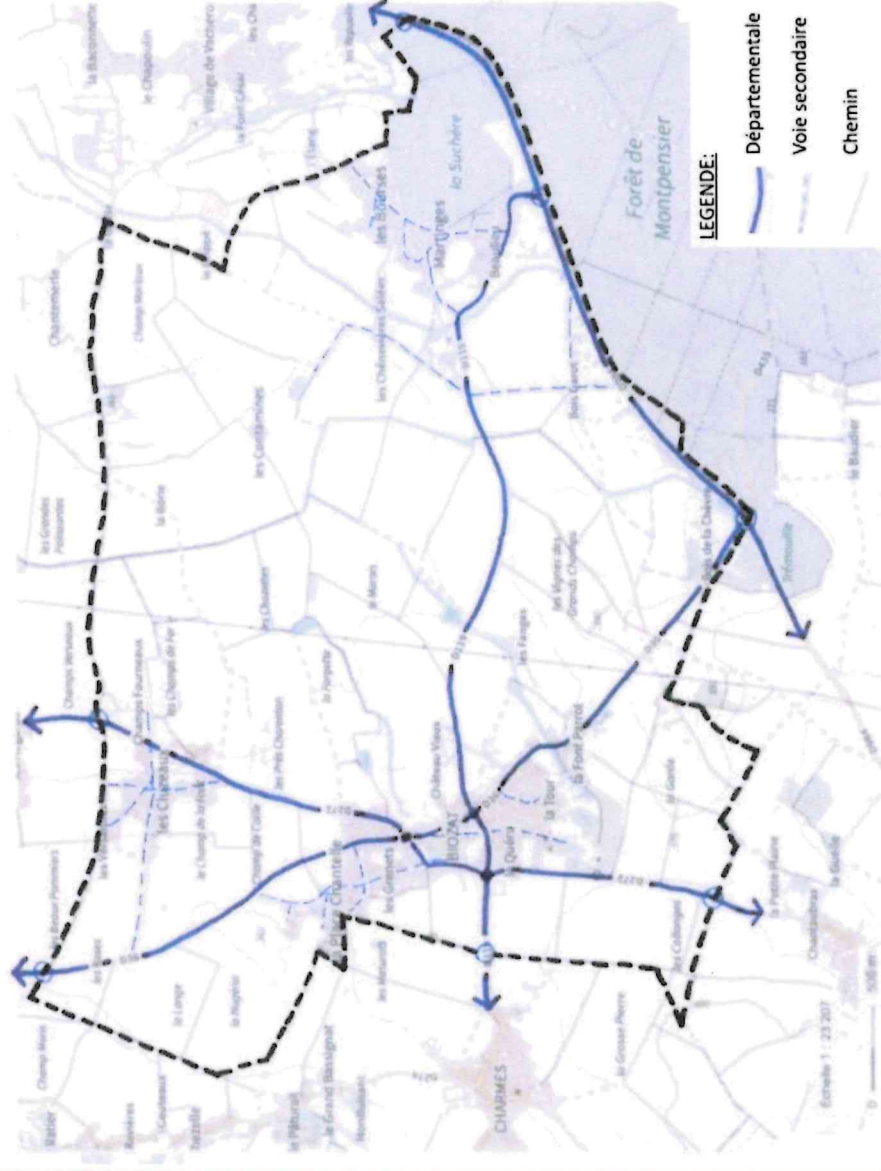


3.4. Les déplacements

La trame des mobilités

Constats

- ▶ Trois Départementales se croisent au Centre-Bourg, la D272 et la D36 du Nord au Sud et la D119 d'Est en Ouest.
- ▶ Une quatrième, la D984 en limite Sud-Est.
- ▶ Un maillage de voies secondaires peu dense au sein du Bourg et des hameaux.
- ▶ Un maillage de chemins de desserte du bâti isolé et des terres agricoles.



3.4. Les déplacements



LA VOLONTE

BIOZAT, une commune liée à un fort maillage de voies départementales, secondaires et de chemins ruraux.

La commune bénéficie d'un environnement calme et d'une position géographique stratégique, à proximité des axes majeurs de déplacements.

La voiture reste aujourd'hui le moyen de locomotion indispensable en milieu rural, même si la volonté de chacun doit évoluer vers un comportement écoresponsable.

La commune bénéficie d'une offre de stationnement adaptée et bien répartie dans l'espace. Cette offre qui évoluera avec le développement de la commune, devra répondre aux besoins futurs.

LES ENJEUX

- Proposer une offre alternative à l'usage individuel de la voiture pour les déplacements quotidiens (covoiturage).
- La commune bénéficie de la fibre, offrant l'opportunité de télétravail.
- Réfléchir à la création de cheminements doux (piétons, vélos).

LES CHOIX

Malgré la part importante de voitures sur la commune, l'absence des transports en commun est mise en évidence.

La commune s'associe aux démarches alternatives soutenues par la Communauté de Communes : encouragement au covoiturage, transport à la demande, utilisation voie verte.

La sécurité de la traversée de bourg reste une problématique en regard du flux de circulation important. Des solutions d'amélioration devront être trouvées.

La possibilité d'aménagement de pistes cyclables sera envisagée.

La commune souhaite:

- Améliorer la sécurité en traversée de bourg, avec l'appui des services du Département.
- Accompagner le développement de nouvelles pratiques de déplacements notamment doux.

3.5. Le territoire

La trame des polarités

Constats

- ▶ Une polarité principale, trois polarités secondaires, une polarité isolée.
- ▶ Une partie Ouest incluant au Centre, le Bourg, avec au Nord La Place Chantelle et au Sud La Font Parrot. Et au Nord, le hameau Les Cluzeaux.
- ▶ Une partie Est incluant au Nord Les Bourses, au Centre Martinges et puis Beaulieu. Et au Sud, Bois Garot puis Bois de la Chèvre.
- ▶ Une partie centre incluant les cours d'eau, Le Châlon et Le Béron.



LE TERRITOIRE



3.5. Le territoire



LA VOLONTE

BIOZAT, une commune rurale liée à une organisation territoriale faite d'une multi-polarité.

La commune affirme sa place au sein d'un territoire local rural et agricole.

La commune souhaite assoir son équilibre entre logements, activités et équipements, afin de pouvoir résider, travailler et se divertir..

La commune respectera sa compatibilité avec les orientations stratégiques de son SCOT, notamment en terme de croissance démographique et de production de logements comme la maîtrise de la consommation foncière.

LES ENJEUX

- Développer la polarité centrale du Bourg tout en maintenant un développement encadré des hameaux des Cluzeaux et de Martinges.
- Respecter les orientations stratégiques de développement du SCOT et d'autres documents juridiques de planification.

LES CHOIX

La commune choisit de maîtriser son développement en mettant en valeur sa multi-polarité avec son bourg, ses hameaux et ses bâtis isolés.

L'occupation à l'Ouest ainsi qu'à l'Est du territoire, laisse un important espace central libre constituant une coupure verte et un corridor écologique.

La commune souhaite:

- Maintenir son attractivité démographique, en regard de son positionnement géographique.
- Permettre aux habitants de vivre dans un cadre de vie qualitatif.
- Offrir aux acteurs économiques de bonnes conditions d'exercice de leur activité.
- Donner aux habitants et visiteurs l'image d'une commune verte et agréable.

IV- LES OBJECTIFS DE MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

Anticipation sur l'avenir : « pour la maîtrise de la croissance démographique »

L'hypothèse d'un scénario « raisonnable » de développement maîtrisé est celle qui a été privilégiée par la commune.

Il s'agit d'un scénario au sein duquel le processus d'urbanisation en matière de production de logements se voudrait effectivement maîtrisé.

Le taux de variation annuelle moyen serait alors équivalent à environ **1,25%**.

Projection démographique à 2035 :

L'inventaire officiel INSEE de 2022 estime la population de la commune à 924 habitants et de 955 habitants en 2024.

La population communale théorique serait alors estimée à environ 1047 habitants en 2035, soit un gain démographique d'environ 92 habitants avec un taux de croissance de 0,85% à 11 ans (2024-2035) au lieu de 1,65% les 10 dernières années (soit environ la moitié du taux de croissance).

Si on intègre le phénomène de desserrement des ménages, on peut augmenter la projection de 23 habitants supplémentaires, ce qui amène globalement à une augmentation générale d'environ **115 habitants à 2035**, pour atteindre **1070 habitants en 2035**, soit une augmentation annuelle d'environ 10,5 habitants (ou environ 4,5 familles supplémentaires par an).

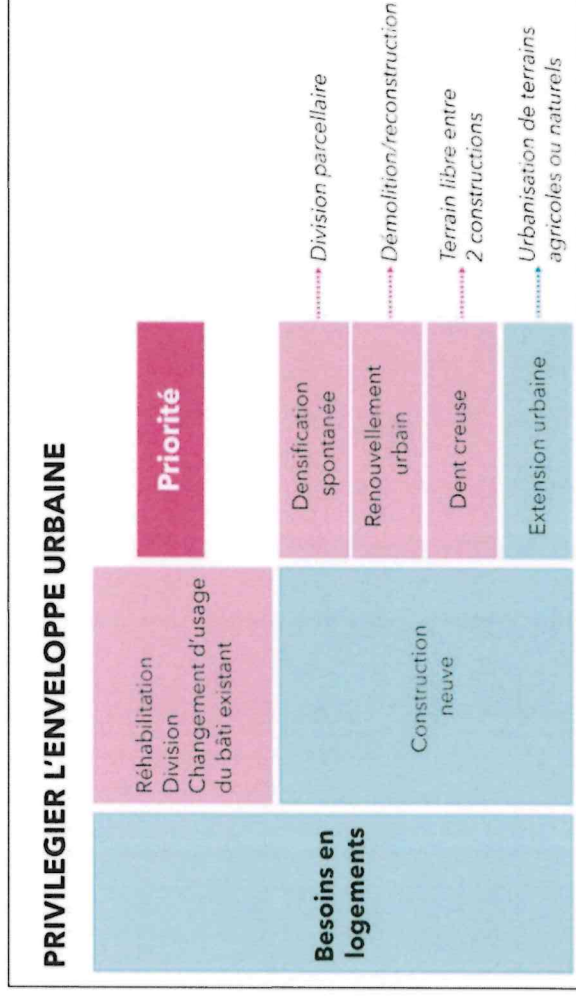
Projection de besoin en logements à 2035 :

Considérant un nombre de personnes par ménage de 2.3 personnes en 2024, et prenant en compte le phénomène de décohabitation, il sera considéré ce même nombre de **2.3 personnes par ménage** à horizon 2035.

Il s'agirait donc de produire pour 115 habitants supplémentaires environ **50 logements supplémentaires d'ici 2035**, soit environ 4,5 logements par an. Pour rappel, la commune a construit 50 logements sur les 10 dernières années ou 5 logements par an, soit donc une légère diminution de la construction neuve.

Le SCOT prévoit environ 4 logements par an à horizon 2020-2040.

Il s'agit alors de produire environ 50 logements nouveaux à créer dans l'enveloppe urbaine, en dent creuse, en réhabilitation et en résorption de la vacance avec une extension urbaine très limitée jusqu'en 2035.



Projection de besoin en foncier à 2035 :

La densité devrait s'adapter selon les divers secteurs et zones de la commune. La maîtrise de la croissance de la population passe avant tout par la maîtrise du développement urbain conditionnée par une véritable stratégie en matière d'aménagement induisant des choix en matière d'espaces mobilisables, de formes urbaines et de niveaux d'équipement.

A l'image de la densité moyenne de la commune et des opérations modèles réalisées sur la commune la densité moyenne retenue selon le SCOT est de **10 logements par hectare**.

Cette orientation pourra ainsi garantir la cohérence de l'image de la commune avec une morphologie urbaine adaptée à l'harmonie d'ensemble de la commune et son image de patrimoine architectural de qualité.

Objectifs du document d'urbanisme :

Identifier l'enveloppe urbaine et mobiliser prioritairement les espaces disponibles en son sein pour la réalisation de nouveaux logements.

L'utilisation des espaces interstitiels urbains existants

Une fine analyse du tissu fait apparaître une réceptivité dans le tissu urbain existant (parcelles en zone U mais non bâties).

La relative rarefaction de l'espace disponible ainsi que la structure des espaces résiduels (foncier morcelé), rendent plus difficile son utilisation, malgré la volonté communale de densifier les zones U existantes.

Cependant, grâce à l'assouplissement des règles de construction, et notamment au sein du règlement du PLU, de nouvelles possibilités permettront d'optimiser les espaces résiduels et donc de poursuivre l'utilisation de celui-ci dans des proportions similaires avec plus de densité.

Ce seront donc ces espaces qui pourront être utilisés pour la construction de logements au sein même de l'enveloppe urbaine, avec une capacité mesurée de production d'environ **45 logements (en 11 ans) en renouvellement urbain (dents creuses, réhabilitation,...) soit 90% des besoins de logements au sein de 5 hectares dans l'enveloppe urbaine avec 10 logements par hectare selon le SCOT**.

Sans oublier la volonté politique de satisfaire le développement économique et des équipements de la commune pour une surface équivalente de **0,5 hectare pour les activités et les équipements dans ou hors de l'enveloppe urbaine** afin de compléter les besoins en lien avec l'offre de logements.

Soit globalement 5,5 hectares de mobilisable à 11 ans.

Le présent projet de PADD propose en priorité de mobiliser les espaces urbains non bâtis à l'intérieur des limites actuelles des zones urbaines pour répondre aux besoins démographiques et de logements en résidence principale d'ici à 11 ans et limiter l'extension urbaine hors de l'enveloppe urbaine. Environ 0,5h seront ciblés sur une zone a urbanisée située hors de l'enveloppe urbaine.

La consommation

Environ 0,5 ha

Total de la zone à urbaniser, pour de l'habitat, hors de l'enveloppe urbaine existante.

Environ 5 ha

Mobilisation de surface d'urbanisation future pour l'habitat dans l'enveloppe urbaine.

Environ 0,5 ha

Développement économique et des équipements autour des activités endogènes existantes en les valorisant (hors et dans l'enveloppe urbaine).

Environ 5 logements

Total des zones à urbaniser, pour de l'habitat, hors de l'enveloppe urbaine existante.

10 logements/ha

Densité minimale globale, dans et hors de l'enveloppe urbaine.

Mise en place de densités minimales et maximales dans la zone urbaine

Environ 45 logements

A construire dans l'enveloppe urbaine existante.

Soit 90 % des besoins en logements.